



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 32/11

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 31 MAI 2011

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, PETIT, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

**PROCURATIONS**

Mme GONZALEZ	à	Mme LIAN
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

**Secrétaire** : Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : Attribution de subvention exceptionnelle**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'École de Musique et de Danse a renouvelé sa demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge des frais engagés pour la prestation d'externalisation de la paye de 8 à 11 intervenants sur 17 mois (de août 2009 à décembre 2010) et propose d'attribuer une subvention de 3 656.00 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 abstentions) :**

- ▶ D'approuver l'attribution de subvention exceptionnelle telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 9 juin 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

